

Athènes le 21/5/1968

Monsieur,

Je viens de lire dans le Bulletin "EUROPE" N°93 (Nouvelle série) du 13 Mai, l'entrevue des messieurs Bougner-Pipinellis. Selon le bulletin, Monsieur Pipinellis aurait donné à son interlocuteur " toutes les assurances opportunes sur le respect du calendrier prévu pour l'adoption de la nouvelle Constitution pour le référendum et les élections en Grèce dans l'espoir de voir la reprise du fonctionnement normal de l'Association C.E.E.-Grèce, en particulier dans le secteur de l'harmonisation de la politique agricole et celui du protocole financier.

Je me permets de faire quelques remarques sur ces "assurances" de M. Pipinellis:

PRIMO: Aucune date n'a été donnée jusqu'à présent officiellement par le Gouvernement de la Junte pour les prochaines élections parlementaires. Seul M. Pipinellis, et à titre personnel, en décembre dernier, a assuré le Comité du Conseil de l'Europe-Messieurs Siegman et Silkin-que les élections libres auraient lieu au plus tard au printemps de 1969. Or ce même M. Pipinellis, parlant aux représentants de l'Associations de la presse étrangère le 27 Avril 1968 (voir journal "Eleftheros Cosmos" du 28/4/68) a démenti qu'une telle assurance fût jamais donnée. D'autre part, la dernière déclaration du Gouvernement à ce sujet fut faite par le général-brigadier Patakos à Samos le 17-5-1968 (voir Journal "Eleftheros Cosmos" du 18-5-68.) Selon M. Patakos la vie du gouvernement sera longue, étant donné que les buts de la révolution-Réorganisation sociale, politique et économique du pays-ne peuvent être atteints dans un proche avenir.

SECONDO: Le gouvernement de la junte a promis qu'avant de procéder au plébiscite, il aura soumis le projet de la nouvelle Constitution à une discussion libre et publique. Or le projet déjà publié et mis en discussion n'est pas le projet gouvernemental, qui sera soumis au référendum, mais un projet rédigé par une commission de 20 juristes, nommée par le gouvernement Kollias. Quand à la discussion "libre", elle se fait sous le régime de la loi martiale.

TERTIO: Le calendrier auquel se réfère M. Pipinellis contient une seule date fixe. Celle du 1er Septembre. En effet, selon la déclaration officielle du gouvernement, le 1er Septembre aura lieu le plébiscite pour la nouvelle

(1) Pres. Representatives Parlementaires
ambas. la Commission de l'Europe

Constitution. Mais M. Patakos, dans une conférence de presse du 5 courant, a laissé entrevoir que la date du plébiscite pourrait être renvoyée pour quelques semaines....., afin que tous les Grecs puissent voter après la rentrée des vacances!!! D'autre part les journaux contrôlés par le gouvernement parlent déjà de la nécessité d'un renvoi de quelques semaines pour raisons diverses.

- Ces quelques remarques démontrent la valeur du calendrier de M. Pipinellis.

- Il faut ajouter encore que: Nouvelle Constitution, plébiscite, élections parlementaires, sous le régime de la loi martiale ce n'est qu'une parodie. Un brigandage des principes démocratiques, auquel ont recouru toutes les dictatures pour convaincre le reste du monde qu'ils gouvernent avec l'approbation populaire.

Le peuple Hellenique est reconnaissant à la Communauté Européenne pour son attitude ferme envers la dictature et est convaincu qu'elle le restera jusqu'au retour de la Démocratie Parlementaire.

Veuillez agréer Monsieur le Président l'assurance de ma haute considération.

